

## REFERENCE DU STAGE

### FORMATION À LA MOBILITÉ DES CONDUCTEURS DE TAXI

<b>Date</b>	11 et 18 mai 2019	<b>Lieu</b>	Salle de Formation ARFAM. 1, rond-point de Flotis – 31240 SAINT-JEAN
<b>Coût</b>	Par stagiaire : 330 euros net	<i>NB : Sous réserve d'accord de prise en charge de votre dossier et des barèmes en vigueur, le coût pourra être partiellement ou entièrement pris en charge par votre Fond d'Assurance Formation</i>	

## LE STAGIAIRE

Nom – Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Date et lieu de naissance : .....

Téléphone : ...../...../...../...../..... Mail : .....

Titulaire de la Carte Professionnelle N° ..... Depuis le : .....

Exploitant l'autorisation municipale n° ..... de la commune de .....

Depuis le .....

En qualité de :  Chef d'entreprise / associé (rayer mention inutile)  
 Salarié / gérant salarié  
 Autre statut .....

## L'ENTREPRISE

Enseigne : ..... Nom du responsable : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone : ...../...../...../...../..... Mail : .....

SIRET : ..... Code NAF : .....

## INSCRIPTION

Demande mon inscription pour participer à un stage de formation à la mobilité taxi (selon l'article 2 de l'arrêté du 11 aout 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi)

A l'issue du stage de formation à la mobilité, il sera délivré par l'ARFAM, **une attestation de suivi de la formation à la mobilité** :

- au conducteur,
- au préfet du département dans lequel le conducteur a obtenu son examen,
- au préfet du département de la Haute-Garonne, qui délivrera ensuite une autorisation d'exercice au conducteur.

## DURÉE et COUT et PROGRAMME de la formation

**Durée**: 14 heures sur 2 jours **Coût** : 330 € **Programme**: Règlementation locale, connaissance du territoire

## PIECES A JOINDRE à l'inscription

- Copie de la CARTE PROFESSIONNELLE du département initial (recto verso)
- Copie du diplôme « Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi »
- Pour les salariés : certificat employeur ou bulletins de salaire justifiant de 2 ans d'activité minimum
- Pour les artisans : extrait D1 (délivré par la chambre de métiers)
- Copie du permis de conduire
- Chèque de 300 € à l'ordre de l'ARFAM (encaissé après la formation)

Fait le :

Signature du stagiaire :

Signature de l'employeur :